



Cahier du Congrès des 21 et 22 février 2015 de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

Version préliminaire du 9 février 2015

Lieu

1475 Avenue Bennett , Montréal

Frais de participation

Détail à venir

Transport

Détail à venir

Documents utiles pour le Congrès (disponible sur www.asse-solidarite.qc.ca) :

- Procès-verbal et résumé des mandats du Congrès des 25 et 26 octobre 2014
- Statuts et règlements de l'ASSÉ (version du 26 et 27 avril 2014)
- Code des règles de procédures de l'ASSÉ (version du 22 et 23 février 2014)

Date limites de dépôt des documents préparatoires au Congrès :

Dépôt de propositions et avis de motions : Samedi 7 février 2015 (*toutes proposition reçu à l'extérieur de ce délai peut être mise en dépôt avec les tiers des votes.*)

Dépôt d'une demande pour le Fond d'entraide : Samedi 7 février 2015

Dépôt d'une candidature pour le Conseil exécutif : Samedi 7 février 2015

Dépôt d'une candidature pour un Comité de l'ASSÉ : Mercredi le 18 février 2015

Dépôt d'un avis de motion concernant une modification aux Statuts et règlements : Samedi le 21 février 2015 (*tout avis de motions de ce genre déposé à l'extérieur des délais pourra être traité lors d'un Congrès subséquent.*)

Coordonnées du bureau de l'ASSÉ :

2065, Parthenais B.P. 383

Montréal, Québec H2K 3T1

Tel : 514-390-0110

Fax : 514-390-8415

www.asse-solidarite.qc.ca

Table des matières

| | |
|---|----|
| Proposition d'ordre du jour..... | 4 |
| Lettres de candidature..... | 5 |
| Candidature de Guillaume Briand au poste de Secrétaire à l'information du Conseil exécutif de l'ASSÉ..... | 5 |
| Texte de réflexion..... | 8 |
| Réflexion sur un Congrès Femmes à l'ASSÉ..... | 8 |
| Propositions..... | 16 |
| 0.0 Ouverture | 16 |
| 1.0 Procédures..... | 16 |
| 1.1 Praesidium..... | 16 |
| 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour..... | 16 |
| 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès du 26 et 27 avril 2014..... | 16 |
| 2.0 Bilan..... | 16 |
| 3.0 Accueil des nouvelles associations membres..... | 16 |
| 4.0 Femmes..... | 16 |
| 5.0 Revendications..... | 16 |
| 6.0 Plan d'action..... | 19 |
| 7.0 Élections..... | 19 |
| 8.0 Finances..... | 19 |
| 9.0 Avis de motion..... | 20 |
| 9.1 Dépôt..... | 20 |

Proposition d'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal
- 2.0 Bilan
- 3.0 Accueil des nouvelles associations membres
- 4.0 Femmes
- 5.0 Revendications
- 6.0 Plan d'action
- 7.0 Élections
- 8.0 Finances
- 9.0 Avis de motion
 - 9.1 Dépôt
 - 9.2 Traitement
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée

Lettres de candidature

Candidature de Guillaume Briand au poste de Secrétaire à l'information du Conseil exécutif de l'ASSÉ

Reçue le 23 janvier 2015

Chèr-e-s camarades,

Je vous écris afin de déposer ma candidature au poste de Secrétaire à l'information, pour la session d'hiver 2015. C'est un poste des plus important, malheureusement vacant depuis le début de la session et auquel j'aimerais y faire contribué mes diverses habiletés.

Pour expliquer d'où je viens, j'ai commencé à m'impliquer dans le mouvement étudiant lors de l'été 2012 en participants à quelques manifestations. J'ai apparemment eu la piqure du mouvement étudiant, puisqu'à l'automne 2012 je participais au camp de formation de l'ASSÉ. Peu de temps après, je déposais ma candidature au poste de vice-président aux affaires externes au collègue Édouard-Montpetit, alors affilié avec la FECQ. Ayant le mandat d'assisté à la fois aux instances de la FECQ et à celles de l'ASSÉ, je n'ai pas eu à penser très longtemps pour comprendre le grand écart idéologique entre les deux organisations nationales. Le syndicalisme combatif, fondamentalement ancré dans L'ADN de l'ASSÉ, sa lutte pour avoir une éducation réellement accessible et non discriminatoire, la culture féministe, les débats respectueux et sur des enjeux pertinents, tous et toutes non présent-e-s ou déficient-e-s à la FECQ, était largement plus près de mes positions personnelles. J'ai d'ailleurs pu participer à une tentative de désaffiliation de la FECQ lors de ce mandat. Mandat d'ailleurs très chargé, puisque je m'occupais aussi les tâches de secrétaire à l'information : tracts, bannières, affiches et plus grande familiarisation avec Adobe Photoshop, Illustrator et parfois GIMP furent de la partie. Sans oublier la tenu d'un site web et d'une page Facebook, de même que de l'affichage et du tractage de masse pour la manifestation du 26 avril 2013 à Longueuil, qui était à l'époque sous le thème de l'austérité (avec l'intention de contourner le règlement P6 toujours en vigueur à Montréal). Par la suite, j'ai terminé mon mandat et démissionné, voulant me concentrer sur mes études pour ma dernière session au cégep, à l'automne 2013. Je revins quand même faire un court mandat en fin de session à l'automne 2013 en tant que Secrétaire aux affaires politiques, afin de donner un coup de main à l'exécutif, alors surchargé et préparer l'exécutif au nouveau référendum de désaffiliation, qu'ils gagnèrent cette foisci, à l'hiver 2014.

N'étant plus aux études avant l'automne 2014, où je rentrais à l'UQAM en philosophie, j'ai commencé à m'impliquer au Front d'action socialiste (FAS) où j'ai eu la tâche de faire quelques tracts plus complexes, me motivant à me familiariser davantage avec Adobe InDesign. J'ai pu aussi travailler sur d'autres aspects graphiques du FAS, tels que pour certains événements Facebook de celui-ci.

Tout cela pour dire que cette dernière implication a ravivé la flamme du militantisme en moi et que je cherche de nouveau à m'impliquer davantage. Tout spécialement dans le mouvement étudiant. Ce serait un grand honneur pour moi de pouvoir m'impliquer à l'ASSÉ et de pouvoir participer à ce mouvement maintenant fort de près de 80 000 membres. Pour moi, une association nationale forte passe énormément par du matériel d'information pertinent et de

qualité et je salue d'ailleurs le travail actuel fait par le comité information actuel, que j'aimerais appuyé en m'impliquant au sein de l'exécutif. La lutte contre l'austérité ne sera pas facile, le combat devra s'intensifier et nous aurons besoin d'une forte mobilisation et de personnes prêtes à y consacré du temps. J'aimerais y consacrer du mien, en espérant recevoir votre confiance.

Solidarité

Guillaume Briand

Candidature de Claudia Cachay-Osorio au poste de Secrétaire générale du Conseil

Candidature de Claudia Cachay-Osorio au poste de Secrétaire Générale du Conseil Central de l'ASSÉ

Reçue le 2 février 2015

Camarades,

Dans la conjoncture actuelle, la formation d'un front social et combatif contre l'austérité ne peut se faire sans une bonne coordination nationale. Avec cet objectif, le Conseil central est très pertinent, car il permet aux associations membres de mieux suivre le travail de l'équipe nationale et d'adapter le plan d'action du Congrès à l'ensemble des réalités locales.

C'est donc avec motivation que je vous fais parvenir ma candidature au *second* poste de Secrétaire générale du Conseil central. Cette instance prévoit maintenant deux postes de secrétaires et je souhaite combler celui actuellement vacant. J'espère également pouvoir prêter main forte au comité du journal et au comité à l'information étant donné leur faible nombre de membres.

Mon expérience militante a débuté l'an passé au sein du comité femmes de Maisonneuve. À la session d'hiver, j'ai été élue sur l'exécutif de la SOGÉÉCOM au poste d'adjointe à la coordination. J'ai assumé le poste de déléguée à la coordination cette année. Cependant, pour des raisons personnelles, j'ai arrêté temporairement les études à temps plein et je ne suis plus exécutante de la SOGÉÉCOM. Je suis présentement étudiante à temps partiel à Cégep à distance, ce qui me laisse plus de temps et un horaire flexible.

N'hésitez pas à me contacter via courriel pour toute question ou pour m'inviter dans vos instances.

Solidairement,

Claudia Cachay-Osorio
Membre de l'AGECR

Candidature de Gabriel Dumas sur le Comité Journal de l'ASSÉ

Reçue le 17 février 2015

Salutations camarades,

Je désire déposer ma candidature au comité journal de l'ASSÉ. Je m'implique depuis fort longtemps au sein du mouvement étudiant et désire aujourd'hui apporter ma contribution au mouvement de lutte à l'austérité. À cet effet, je crois que l'Ultimatum est un outil central de mobilisation et qu'il est donc essentiel d'y investir nos énergies.

Bien que ne possédant aucune (ou presque) qualification en graphisme et en mise en page, j'ai des aptitudes à la rédaction, à la correction et à la lecture critique d'articles.

Solidairement,

Gabriel Dumas

Étudiant en sociologie, UQAM

Candidature d'Olivia Bédard-Wien sur le Comité Journal de l'ASSÉ

Reçue le 17 février 2015

Bonjour,

J'aimerais soumettre ma candidature au comité journal de l'ASSÉ, conjointe à celles de Céline Hequet, Marie-Ève Desroches et Gabriel Dumas. Je veux m'impliquer dans la lutte contre l'austérité, et je pense que cela peut et doit passer par le journal. Il est tellement important pour un mouvement d'être informé de tout ce qui se fait au nom de ce mouvement. Le journal devrait avoir une importance primordiale, et je pense être capable, en donnant temps et encre, de lui donner cette place dans le mouvement. Comment pouvons-nous même songer à lutter en groupe si l'on ne sait pas ce que notre groupe veut? Il est également important qu'en plus de faire circuler l'information, le journal soit la référence pour comprendre le mouvement et ses enjeux. En postulant, je m'engage à tenter d'atteindre ces objectifs. La lutte passe par l'information, par l'écriture. J'étudie présentement en littérature, et j'ai déjà mis sur pied un journal étudiant. Je connais donc les bases du journalisme. Faire ce journal sera pour moi une façon de découvrir l'écriture de combat. Merci de me donner cette chance,

Olivia Bédard-Wien

Candidature de Marie-Ève Desroches sur le Comité Journal de l'ASSÉ

Reçue le 17 février 2015

Bonjour,

Je souhaite annoncer ma candidature pour le comité journal. Je vois l'Ultimatum comme un outil permettant notamment la diffusion de l'information et de réflexions sur les luttes ce qui en fait un matériel clé pour la mobilisation sur les campus. Comme la prochaine année sera cruciale dans la construction et la consolidation d'un mouvement social pour lutter contre l'austérité, la constitution d'un comité journal fort s'avère nécessaire.

Depuis les derniers mois, de nombreux débats sur l'état de la situation et les stratégies à entreprendre prennent place sur le web, mais également dans des publications issues de collectifs de diverses tendances politiques. Pour moi, l'Ultimatum représente une tribune pour et par les étudiant.e.s qui se mobilisent dans leurs milieux. Je désire rapprocher le journal des étudiant.e.s des cégeps et universités afin qu'ils et elles s'y retrouvent et voient une pertinence à s'impliquer dans les débats et réflexions concernant les luttes étudiantes.

Depuis deux ans, je m'implique en marge de mon association facultaire et nationale puisque je suis finissante à la maîtrise en études urbaines à l'UQAM et donc membre de l'AÉESG pour ainsi dire membre de la FEUQ. À travers mes expériences militantes à Sherbrooke et à Montréal, j'ai participé à la rédaction, la coordination et la correction de textes, revues, zines et tracts notamment pour le comité des arrêté.e.s de Sherbrooke et le Front d'action socialiste (FAS). J'ai écrit un article sur le féminisme à Sherbrooke pour la revue de 2012. Mon élection au comité journal serait ma première implication formelle à l'ASSE.

Marie-Ève Desroches, militante de l'ADECSEUR (Association des étudiants et étudiantes de cycles supérieurs en études urbaines)

Candidature de Céline Hecquet sur le Comité Journal de l'ASSÉ

Reçue le 17 février 2015

Bonjour,

j'aimerais poser ma candidature pour le comité journal de l'ASSÉ, en équipe avec Olivia Bédard-Wien, Marie-Ève Desroches et Gabriel Dumas.

Comme ces deux derniers, je suis membre du Front d'Action Socialiste. Loin de moi l'idée de vouloir venir imposer notre agenda caché à l'Ultimatum ; c'est bien au contraire suite à des débats internes que j'ai décidé d'investir mon syndicat étudiant afin de mener une lutte réellement démocratique à l'austérité. Le FAS reste un groupe affinitaire, il ne représente personne. Nous nous présentons ensemble car nous nous connaissons personnellement, nous avons, justement, des *affinités* et nous aimons travailler ensemble. Mais l'ASSÉ reste la base démocratique sur laquelle nous appuyer. Elle représente des milliers de membres partout à travers le Québec et a largement démontré ses capacités de mobilisation et de combat en 2012. Je reste très attachée à mon organisation et souhaite apporter aujourd'hui un peu d'eau au moulin.

Ayant assisté à quelques réunions de comités de mobilisation, je trouve qu'il est très difficile de se saisir du mouvement à l'heure actuelle. L'information circule mal au sujet de qui pourra potentiellement tomber en grève et quand, ce qui rend plus ardue l'élaboration d'un plan d'action cohérent. J'aimerais que l'Ultimatum puisse servir de vecteur d'information, que les gens *aillent le chercher* parce qu'elles en ont besoin et qu'elles y apprendront des choses – si, bien sûr, c'est le mandat que me donne le Congrès. Vouloir s'organiser sur des bases démocratiques, c'est également accepter de faire les choses décidées par la majorité, même si elles ne nous semblent personnellement pas les plus judicieuses ou les plus utiles.

J'ai choisi le comité journal en particulier car j'ai une facilité pour l'écriture et j'aime, étrangement, réviser des textes. J'ai également déjà contribué à la rédaction de quelques articles en 2011-2012. De plus, je crois que notre équipe présente une belle diversité, mixte, allant de la cégépienne au *has been* (désolée Gabriel). Nous nous sommes déjà réuni-e-s et nous sommes motivé-e-s. Nous avons même commencé à monter une liste réunissant près d'une dizaine de collaborateurs et de collaboratrices, autant pour la rédaction, la correction, le montage que la recherche d'autres collaborateurs et collaboratrices (c'est ce qu'on appelle une méta-collaboratrice).

J'espère donc pouvoir entrer en mandat dès les élections du 22 février prochain afin de venir donner un coup de main à la personne restée seule sur le comité et redonner un peu de *glamour* à l'Ultimatum pour les prochaines parutions.

Solidairement,
Céline Hecquet

Candidature de Fiona Brilvicas-Pinsonnault sur le Comité Mobilisation de l'ASSÉ

Reçue le 18 février 2015

Bonjour à toutes et à tous,

Par cette lettre, je souhaiterais vous signaler mon intérêt à m'impliquer au sein du comité de mobilisation de l'ASSÉ. Je suis présentement étudiante libre à l'université du Québec à Montréal, et donc, membre d'aucune association étudiante. Mon implication au sein des associations étudiantes s'est fait depuis mon entrée au Cégep Marie-Victorin à la session d'automne 2012. J'y ai occupée le poste de coordonnatrice à la vie étudiante durant l'année scolaire 2013-2014 et j'y ai aussi occupée le poste de coordonnatrice aux affaires externes durant la session d'automne 2014. Malgré le fait que j'ai bien aimé mon expérience d'implication sur le comité exécutif, son aspect froid et bureaucratique m'a orienté vers le comité mobilisation. Me voyant présentement, sans associations étudiantes, je trouve que le moment serait bien choisi pour moi de m'impliquer plus activement sur le plan national. La situation actuelle (je veux dire par cela, cette situation horrible d'austérité) nécessite, en mon humble avis, beaucoup de mobilisation en régions. Ayant en ma disposition deux éléments pertinents : beaucoup de temps libre et de motivation! Je suis dans la mesure de mettre en oeuvre cette motivation en me rendant dans ces lointaines et moins lointaines régions afin d'offrir mon aide en tant que mobilisatrice. N'hésitez pas à venir me poser vos questions ou tout simplement me faire la conversation.

Solidairement,

Fiona Brilvicas-Pinsonnault

Candidature de Garbiel Leblanc sur le Comité Mobilisation de l'ASSÉ

Reçue le 16 février 2015

Camarades,

Par la présente, j'affiche ma volonté d'intégrer l'équipe du Comité Mobilisation de l'ASSÉ. Nous connaissons toutes et tous le contexte socio-politique actuel, et il ne fait nul doute que l'heure est à la mobilisation et à l'action citoyenne, et par le fait même étudiante. Dans les délais les plus brefs, le front doit s'agrandir, et la riposte s'orchestrer. C'est suivant cette logique que je souhaite apporter ma contribution. De plus, pour que notre lutte soit effective, il est essentiel que ce front s'élève dans toutes les régions de la province et que la grogne populaire se fasse entendre de partout. Actuellement, j'occupe plusieurs fonctions militantes dans la Ville de Québec, ainsi que quelques postes au sein d'associations étudiantes, et ma présente candidature, sans aspirer à trop, s'inscrit justement dans cette volonté d'étendre la mobilisation de l'ASSÉ vers un horizon qui reste encore à être mobiliser davantage.

Au niveau de l'implication, j'occupe les fonctions de délégué externe aux affaires politiques à l'ABEILL, de coordonnateur aux affaires politiques du RAFaL, en plus d'être un membre actif du Comité Printemps 2015 à Québec. Je m'implique notamment dans des comités environnementaux à l'Université Laval.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous laisser aller durant la période de question. En attendant, bon congrès à vous.

Solidairement,

Gabriel Leblanc

Texte de réflexion

Réflexion sur un Congrès Femmes à l'ASSÉ

Par le
Comité Femmes de l'ASSÉ

En mai 2013 se tint un congrès d'orientation à l'ASSÉ, pour la seconde fois depuis sa fondation. Les congrès d'orientation ont pour objectif de réformer les structures de l'ASSÉ au regard des réflexions sur nos expériences passées, afin de faire évoluer notre organisation pour le mieux. Ainsi, dans la perspective de mettre davantage de l'avant les luttes féministes à l'ASSÉ, il a été voté cette proposition : «Que le comité femmes et ses collaboratrices soient mandatées d'étudier la possibilité d'instaurer une instance décisionnelle féministe au sein de l'ASSÉ.» Le comité femmes actuel a donc entrepris de concrétiser le travail amorcé par les femmes du comité dans les dernières années et propose au congrès l'avis de motion suivant :

D'ajouter « *Chapitre 4 : Congrès femmes* »

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. *Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.*
2. *Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférablement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.*
3. *Le Congrès femmes se réunit annuellement au courant du mois de mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.*

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

1. *Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;*
2. *déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes du plan d'action féministe;*

3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, déléguée ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui la délègue ;

ARTICLE 13 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»

Voici maintenant nos réflexions quant à la pertinence de cette instance et à la façon dont nous croyons qu'elle peut prendre forme. Bien que le féminisme figure dans les principes de base de l'ASSÉ (et ce seulement depuis l'année dernière), cela ne garantit pas l'inclusion des féministes et de leurs revendications dans le travail quotidien des associations membres, ainsi que dans celui des conseils et comités de l'ASSÉ. En effet, nous avons remarqué une tendance à déléguer toute question féministe au Comité femmes, alors que nous croyons que la préoccupation face aux enjeux féministes et à la réalisation des mandats féministes devraient être la responsabilité de l'ensemble de l'équipe nationale. Nous sommes également en mesure d'observer depuis la fondation de l'ASSÉ des inégalités structurelles qui se reproduisent au sein du mouvement étudiant, qui n'évolue d'ailleurs pas en vase clos du reste de la société: division sexuelle du travail militant, peu de femmes élues, agressions sexuelles par des militants, relégation des luttes féministes au second plan, etc. Nous constatons également que le point femmes est peu utilisé dans les congrès pour discuter des enjeux féministes qui touchent l'organisation et ses associations membres. C'est bien plus souvent autrement le comité femmes qui finit par y recourir. Est-ce parce que les associations étudiantes n'ont rien à proposer à ce niveau? Pourtant les deux derniers camps de formation féministes sont parmi les plus populeux de l'histoire de l'ASSÉ, ce qui démontre un intérêt important des étudiantes et étudiants à la lutte féministe dans les associations étudiantes locales. Que se passe-t-il entre cet intérêt pour la lutte féministe au niveau local et sa transposition au niveau national? Alors que certaines féministes décident de s'impliquer sur le comité femmes de l'ASSÉ, la plupart se tournent vers des groupes affinitaires, faute d'une réelle coordination des enjeux féministes dans le mouvement étudiant. Or, nous pensons qu'il est souhaitable que l'ASSÉ soit le véhicule des luttes féministes étudiantes et que les femmes sentent que leur voix ait une place au sein de notre organisation. L'ASSÉ est un pilier important de la gauche radicale au Québec, c'est pourquoi nous aimerions profiter de cette possibilité organisationnelle pour relayer les revendications féministes des étudiantes. Le Congrès femmes se veut donc un premier pas vers un front féministe plus fort et mieux organisé à l'ASSÉ. Nous pensons qu'une instance décisionnelle consacrée entièrement à la question féministe motivera davantage les associations étudiantes à discuter d'enjeux féministes et à mobiliser leur campus sur ces questions. Nous avons pour hypothèse que si les étudiantes sentent que leur voix ont réellement un impact sur l'orientation de l'ASSÉ, elles seront plus intéressées à organiser la lutte féministe tant au local qu'au national.

Concrètement, ce congrès serait une formule hybride entre partage d'expériences/formation et instance décisionnelle, c'est-à-dire qu'il y aurait davantage de caucus que dans un congrès

ordinaire, afin de donner la chance à toutes de s'exprimer selon leur niveau d'aisance. De plus, cette instance se veut non-mixte, afin que les femmes et leurs réflexions soient au premier plan. Malgré l'alternance dans les tours de parole et les règles de composition des délégations dans les congrès ordinaires, force est d'admettre qu'une minorité de femmes vont s'exprimer au micro. C'est ce genre de situations que nous voulons éviter. De plus, la non-mixité choisie est une pratique politique qui a été revendiquée dès le début par les mouvements féministes pour renverser l'exclusion sociale que les femmes vivent quotidiennement et redonner pouvoir à celles-ci: «L a pratique de la non-mixité est tout simplement la conséquence de la théorie de l'auto-émancipation. L'auto-émancipation, c'est la lutte par les opprimés pour les opprimés.»¹

Finalement, nous tenons à préciser que les propositions qui seront votées dans ce congrès ne relèveront pas de l'unique responsabilité du Comité femmes, mais bien du Conseil exécutif et de l'ensemble de l'équipe nationale. Le but n'étant pas de rediriger encore une fois tout le travail féministe sur les épaules du Comité femmes, mais d'imbriquer cette lutte dans le plan d'action générale de l'ASSÉ.

*Afin que tous et toutes aient une idée claire du déroulement du congrès femmes, des discussions et des propositions qui pourraient être à l'ordre du jour, voici un procès-verbal fictif.

1. Ouverture

Ouverture du congrès à 9h32

Proposée par X

Appuyée par Y

A.U.

2. Procédures

Que X assure l'animation, Y le secrétariat et Z le senti.

Proposée par A

Appuyée par B

A.U.

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant:

1.Ouverture

2.Procédures

3.Bilan

4.Campagne féministe 20152016

5. Plan d'action

6.Revendications

7.Varia

8.Fermeture

Proposée par X

Appuyée par Y

A.U.

¹Christine Delphy, 2008, «La non-mixité: une nécessité politique», <http://lmsi.net/Lanonmixiteunenecessite>

3. Bilan

Que le Conseil exécutif fasse un bilan de la campagne 2014-2015 et de ses dimensions féministes.

Proposée par X

Appuyée par Y

A.U.

Que le Comité femmes fasse un bilan annuelle de ses activités.

Proposée par X

Appuyée par Y

A.U.

Que l'on tienne des caucus d'une durée de 1h sur l'état du féminisme dans les associations étudiantes locales et sur la campagne 2014-2015 de l'ASSÉ, suivi d'un retour en congrès.

Proposée par X

Appuyée par Y

A.U.

4. Campagne féministe 2015-2016

Que l'on tienne une plénière de 1h sur la prochaine campagne féministe de l'ASSÉ.

Proposée par X

Appuyée par Y

A.U.

Que la campagne féministe 2015-2016 de l'ASSÉ soit «À bas la culture du viol!»

Que l'on revendique:

L'embauche d'intervenantes en matière d'agression à caractère sexuel et la création de centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sur tous les campus.

La mise en place de politiques institutionnelles contre les agressions à caractère sexuel.

Un système de plaintes plus efficace qui ne remet pas en doute la parole des victimes.

Proposée par X

Appuyée par Y

Adoptée à majorité

5. Plan d'action

Que l'on tienne des caucus d'une durée de 1h sur le plan d'action annuel.

Proposée par X

Appuyée par Y

A.U.

Que l'on adopte le plan d'action suivant:

19 septembre: Actions locales dans le cadre de la journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes.

25 novembre: Manifestations régionales sous la thématique «Soeurs, mères, filles, unies contre la culture du viol»

14 février: Manifestation nationale «À bas la culture du viol!»

8 mars: Appel à participer aux diverses manifestations.

Proposée par X
Appuyée par Y
A.U.

6. Revendications

Que l'on tienne des caucus simultanés d'une durée de 1h sur les thématiques que veulent aborder les femmes présentes.

Proposée par X
Appuyée par Y
A.U.

Que l'ASSÉ revendique la gratuité de tous les moyens contraceptifs, ainsi que des produits d'hygiène féminine.

Proposée par X
Appuyée par Y
Adoptée à majorité

7. Varia

8. Fermeture

Fermeture du congrès à 15h30.

Proposée par X
Appuyée par Y
A.U.

Texte de réflexion sur la campagne contre l'austérité

*Par le
Conseil exécutif de la SOGÉÉCOM*

Suite aux plus récentes attaques du gouvernement à l'accessibilité et à la qualité des services publics, plusieurs groupes se mobilisent. Il est plus que jamais nécessaire d'élaborer une stratégie nationale pour

la campagne actuelle. Celle-ci fait grandement défaut et nous espérons contribuer à son élaboration à travers ce texte. Printemps 2015 a récemment publié sa proposition de campagne, le présent texte vise à préciser certains points amenés et à élargir les réflexions liées aux directions à prendre quant à la mobilisation qui sera effectuée pendant les prochains mois. Nous sommes en partie d'accord avec le contenu de la proposition et nous pensons que les votes de grève de solidarité devraient être priorités par la plupart des associations.

1. DE LA COMBATIVITÉ DES SYNDICATS

Un des accomplissements souhaitables des mobilisations à prévoir dans les prochains mois est de voir le mouvement syndical opérer une rupture avec le concertationnisme et le syndicalisme d'affaires qui le caractérisent, dans une large mesure, depuis les dernières décennies. Déjà, certains signes de la part des syndiqué-e-s laissent croire à un discours et à des actions plus combatives que de coutume ainsi qu'à des revendications de nature politique qui s'éloignent un peu du corporatisme et qui s'inscrivent dans un critique large. Maintenant, ce qu'il reste à déterminer, c'est l'apport que peut avoir le mouvement étudiant à la nécessaire rupture du partenariat entre les syndicats et l'État. D'abord, nous pouvons regarder ce que nous avons déjà accompli. Avant que nous le fassions à partir de la fin 2012, presque personne ne parlait d'austérité au Québec. Bien que le pari semblait risqué, mettre de l'avant un tel terme fourre-tout, à peine prononcé en Amérique du Nord, a permis de donner un nom à l'ensemble disparate de mesures antisociales des gouvernements néolibéraux, de leur donner une cohérence politique et d'en dénoncer l'idéologie. Cela nous permet également de nous solidariser avec les luttes qui ont cours à travers le monde. Aujourd'hui, cette analyse est largement reprise par les syndicats et le Front commun. Pour ce qui est des revendications, les alternatives fiscales mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et l'ASSÉ ont également fait leur bout de chemin. Si nous sommes parvenu-e-s à influencer le discours, le plus crucial pour le mouvement anti-austérité reste à venir : la combativité. Pour nous qui sommes familiarisé-e-s avec le syndicalisme de combat au sein de l'ASSÉ, les lacunes démocratiques du fonctionnement des syndicats semblent évidentes, particulièrement au niveau des grandes centrales. C'est en ce sens qu'il est primordial de créer des ponts avec les syndiqué-e-s sur le terrain et de vivre une pratique combative commune. Dans plusieurs cégeps, le 27 novembre était un avant-goût intéressant alors que plusieurs enseignantes et enseignants ont tenu des lignes de piquetage matinales conjointement avec des étudiantes et des étudiants. C'est dans la pratique que des ponts s'établissent et ce genre d'actions devra se multiplier. Les comités de mobilisation de campus, ouverts aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux salarié-e-s, sont à privilégier pour organiser ce genre d'actions. Si certaines personnes ont signifié leurs craintes d'être à la remorque des syndicats au cours de la lutte à venir, nous pensons que plutôt que de les voir comme un obstacle, nous devrions percevoir les lacunes comme un défi à relever qui vise à

partager notre expérience combative et à créer un mouvement d'envergure. En effet, une attaque antisociale aussi large que celle que nous vivons nécessite une mobilisation large qui ne se limite pas au mouvement étudiant. À ce propos, la Coalition main rouge nous apparaît comme un acteur important en réunissant des groupes de divers horizons. Nous reviendrons sur ce point. En bref, nous avons pris une large part dans l'adoption d'un discours critique contre l'austérité et de revendications autour de la fiscalité, nous devons également tenter, malgré toutes les limites imposées par des années de pratiques syndicales concertationnistes, de propager une posture combative et démocratique. Les associations étudiantes peuvent devenir un élément clef dans l'établissement du rapport de force des syndicats avec l'État, particulièrement quand viendra le temps des lois spéciales, de l'épuisement de leurs fonds de grève et des ententes de principe à rabais. Pour que tout cela devienne une réalité, beaucoup de mobilisation est à faire sur les campus afin de diffuser les enjeux et de stimuler la solidarité. La lutte des syndiqué-e-s concerne l'ensemble de la société et faire reculer les mesures d'austérité se fera grâce à un mouvement large ou ne se fera pas. Nous ne sommes pas naïves et naïfs. Une telle rupture demande des efforts considérables et ne peut venir seulement de l'influence du mouvement étudiant. Par contre, le contexte actuel de négociations crée d'emblée un climat de confrontation et est propice à discréditer l'idée de « dialogue social ».

2. GRÈVE DE SOLIDARITÉ

Le principal volet du plan d'action est le suivant : le vote de grèves de solidarité parmi la plupart des associations étudiantes. Cette grève de solidarité repose sur 2 points :

1. Si un syndicat local (professeur-e-s, employé-e-s de soutien, professionnel-le-s ou chargé-e-s de cours) vote une grève, l'association étudiante entre en grève également.
2. En cas de retour au travail forcé des salarié-e-s, l'association étudiante maintient la grève.

À cela s'ajouterait un vote de grève pour le 2 avril, manifestation nationale de l'ASSÉ, et possiblement le 1^{er} mai, journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Nous considérons qu'il s'agit de la meilleure stratégie pour la session hivernale 2015. Loin d'être défaitistes, nous pensons que développer la combativité parmi les salarié-e-s de la fonction publique et parapublique peut prendre du temps et qu'établir un front commun de grève pourrait ne pas être réalisable dans un si bref délai. Par contre, prendre un mandat de solidarité nous permet d'être prêtes et prêts si un mouvement de grève est entamé par les salarié-e-s, et d'être tout de même actives et actifs sur nos campus si ce n'est pas le cas. La mobilisation étudiante pourrait être en partie dédiée aux droits syndicaux et à la solidarité syndicale. En ce sens, le fait de prendre un mandat explicitement sur les lois spéciales permet d'informer et de préparer les étudiantes et les étudiants aux mesures antisyndicales à venir. De plus, il peut encourager les syndicats locaux à être plus combatifs, étant donné le maintien de la grève en cas de retour au travail forcé et le nombre plus grand de personnes en grève.

En cas de grève, ce mandat engage les membres de l'association étudiante à ne pas briser les lignes de piquetage des autres salarié-e-s et à les tenir avec elles et eux. Cela pose une base de solidarité sur les campus de façon plus formelle et peut ouvrir la porte à d'autres formes de solidarité. Ainsi, le quotidien de la grève est vécu ensemble et le travail militant peut être partagé

(lignes de piquetage, conseils de grève, ateliers de formation, etc.)

Ce mandat pourrait être adopté en mars par la plupart des associations étudiantes du Québec. Cette conjoncture pourrait créer un momentum, étant donné la possibilité de grève légale des syndicats à partir du 1^{er} avril, le vote de grève des associations plus confiantes les jours précédents et le dépôt du budget provincial en fin mars. Il faudra donc un calendrier préparé par l'exécutif de l'ASSÉ composé des dates de votes et de déclenchements de grèves étudiantes et syndicales. Les conseils centraux seront également utiles pour faire le point sur les situations locales, étant donné qu'ils ont lieu plus souvent que les Congrès.

3. PRÉCISIONS SUR LA PROPOSITION DE GRÈVE À LA FIN MARS

Comme nous l'avons mentionné, nous sommes en grande partie d'accord avec la proposition mise de l'avant par le Comité printemps 2015. Nous aimerions cependant éclaircir quelques détails. D'abord, pour les associations confiantes, le déclenchement de grève se ferait un samedi? Nonobstant la symbolique liée à l'équinoxe du printemps (qui est d'ailleurs le 20 cette année...), nous pensons qu'il est plus à propos de situer le déclenchement le lundi 23 mars. D'autre part, il nous aura fallu quelques relectures de la proposition sur le plancher de grève pour en saisir l'essence (si nous l'avons bien comprise...). Elle se lit comme suit :

Qu'advenant le cas où 30 000 personnes réparties sur au moins 3 campus aient adoptées un mandat similaire avant cette date, que l'on convoque dans les plus brefs délais une assemblée générale de déclenchement.

Nous en avons compris qu'il s'agissait d'un plancher visant à déclencher la grève avant le 21 mars si suffisamment de gens avaient le mandat de déclencher le 21 mars. Nous avons quelques doutes par rapport à cette stratégie. D'abord, déclencher une semaine avant le début de la possibilité d'entrée en grève de certains syndicats nous apparaît comme une bonne idée pour que les associations plus mobilisées démarrent le mouvement et que celles qui ont adopté des mandats de solidarité puissent suivre peu de temps après, dans le cas où les syndicats des cégeps ou universités déclenchent la grève. Déclencher trop vite, même avec 30 000 personnes en grève, pourrait mener à un épuisement prématuré du mouvement. L'idée de tenir un Congrès spécial le 4 et 5 avril nous semble une bonne idée afin de réajuster le tir si jamais les syndicats ne sont pas en grève et que les associations étudiantes se retrouvent isolées dans leurs débrayages. Nous pensons qu'il est important d'être capable de constater qu'un repli soit nécessaire si la mobilisation n'est visiblement pas à la hauteur. Loin d'être défaitistes, nous pensons qu'une grève dans le cadre du dépôt du budget et de la manifestation du 2 avril aura alors été un point culminant du printemps qui donnera le ton pour la suite. Évidemment, si la grève de certaines associations s'inscrivent dans le cadre de revendications locales (comme l'opposition aux compressions draconiennes qui se multiplient, comme à l'UQAM) il peut demeurer pertinent de maintenir un rapport de force avec une grève locale.

4. REVENDICATIONS FISCALES

Dans le même esprit d'un syndicalisme combatif et non corporatiste, la désolidarisation est un danger à éviter. Ainsi, il est probable que les offres du gouvernement libéral soient faites dans le

but de fragmenter le mouvement de contestation contre l'austérité et que les syndicats en viennent à se satisfaire de gains sectoriels compensés, d'autre part, par des pertes dans d'autres secteurs. C'est pourquoi, des revendications communes sur les revenus étatiques sont un bon moyen de sortir du cadre budgétaire austère imposé, limitant à une gestion de coupures. En effet, les gouvernements provinciaux, qu'ils soient libéral ou péquiste, ont justifié les mesures d'austérité par un manque de revenus étatiques et une nécessité d'atteindre le déficit zéro. Ce dernier prétexte a été endossé par certaines centrales syndicales et continue d'être repris par ses directions dans les médias. Il est donc pertinent de déconstruire ce discours et l'idéologie néolibérale qui le sous-tend. En ce sens, une partie de l'argumentaire 2013-2014 était dédiée aux alternatives à l'austérité. Cette année, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a centré sa campagne « 10 milliards de solutions » sur des mesures progressistes alternatives. Pour continuer sur cette voie, nous proposons de centrer nos revendications sur des mesures fiscales qui devraient être priorisées par les organisations syndicales et communautaires.

La proposition de revendication que nous comptons amener en assemblée générale s'inspire du texte de réflexion suivant : <http://www.pressegauche.org/spip.php?article17465>. La voici :

Que, dans le cadre de la lutte contre l'austérité, l'on priorise la revendication des mesures fiscales suivantes : la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition.

Que l'on revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics et dans les subventions aux organismes communautaires.

En concentrant notre mobilisation sur ces mesures fiscales, cela permettrait aux organisations syndicales, étudiantes et communautaires de se rallier derrière un objectif commun. Ce sont des revendications qui sont déjà adoptées par plusieurs organisations et qui ont l'avantage de mettre de l'avant les problématiques d'accaparement des richesses par une classe sociale. Pour les syndicats, ces mesures sont des revendications offensives et politiques, car elles sortent des questions spécifiques aux milieux et aux conditions de travail.

5. EXÉCUTIF, DIFFUSION D'INFORMATION ET COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Nous avons remarqué lors de la session dernière que peu d'informations nous parvenaient de l'exécutif de l'ASSÉ quant à la situation nationale. Pour que nous puissions nous positionner sur les questions de plan d'action, il est primordial d'être au courant de la situation globale, l'état de la mobilisation dans le mouvement étudiant et dans les syndicats, en particulier quand des possibilités de grève générale se discutent. Cela dit, il relève également des associations locales de faire des tournées d'appels pour s'informer auprès des autres associations. Malgré cela, il nous reste impossible d'avoir une vision d'ensemble autant que notre exécutif le peut.

Rôle de la Coalition

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, en réunissant des

groupes syndicaux, communautaires, étudiants et liés à diverses luttes sociales, nous semble être une plateforme pertinente pour établir des ponts au niveau national et tenter de stimuler la combativité du mouvement contre l'austérité. Bien qu'il semblerait que l'objectif des comités printemps 2015 était de rallier des syndiqué-e-s non-étudiantes et non-étudiants à l'organisation d'une lutte, cette voie ne semble pas avoir fonctionné outre-mesure. De plus, elle ne dépasse pas le cadre des solidarités locales, bien que celles-ci seront indispensables dans la campagne à venir. La Coalition a déjà démontré sa capacité à mobiliser pour des actions et manifestations, comme celle du 31 octobre, ainsi que sa combativité et l'ASSÉ y est certainement pour quelque chose. Plusieurs syndicats locaux en sont également membres, ce qui nous permet de s'informer des situations locales et de rejoindre davantage les gens sur le terrain. Malheureusement, il semblerait que les syndicats locaux n'y participent pas beaucoup, l'ASSÉ pourrait travailler à ce qu'ils soient davantage présents.

Rapports hebdomadaires

Afin de ne pas en rester à simplement à une critique, nous voudrions proposer que l'exécutif produise des rapports hebdomadaires, diffusés sur ASSÉ-support, sur l'évolution de la situation syndicale (par exemple, les mandats de grève votés ou les positionnements par rapport à l'austérité) et de nos rapports avec les organisations syndicales (à travers la Coalition ou ailleurs). Les enjeux et le processus des négociations entre les syndicats et l'État est complexe et notre association nationale devrait être en mesure de nous tenir au courant des développements. Le meilleur exemple des problématiques qu'entraîne un manque d'information est la fameuse question de la date où la grève sera légalement possible pour les syndiqué-e-s qui a mené à beaucoup de spéculation. Dans une perspective de la possibilité d'un mouvement large contre l'austérité, ces informations sont essentielles. Les offres gouvernementales et les réactions des syndicats devraient également être rapportées. Encore une fois, même si les associations locales sont en mesure d'aller chercher ces informations sur les internets, un travail de synthèse et de perspective liée au mouvement étudiant doit être effectué et partagé. L'impression d'être dans l'inconnu sur le plan national, pour ceux et celles qui souhaitent bâtir le mouvement contre l'austérité, cause beaucoup d'incertitudes et peut devenir démobilisant.

Propositions

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès du 26 et 27 avril 2014

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption du procès-verbal du Congrès du 25 et 26 octobre 2014.

Le procès-verbal est disponible à l'adresse

<http://www.asse-solidarite.qc.ca/document/congres-des-25-et-26-octobre-2014/>

2.0 Bilan

3.0 Accueil des nouvelles associations membres

4.0 Femmes

1. Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ.

Que l'ASSÉ respecte ses statuts et règlements.

Que l'ASSÉ considère comme non membre les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes, si elles ne s'y engagent pas d'ici le congrès annuel.

Proposée par l'AFESH-UQAM

(Déposée le 15 février)

2. BIR That ASSÉ hold a non-mixed congress for women, transgendered people of minority gender identities, and that this congress hold the same decision making powers as a regular ASSÉ congress.

BIR That this congress be inclusive and open to all people identifying as women, trans*, gender queer or any other minority gender identity,

BIR That no gender policing be enforced on any individuals choosing to attend this congress.

Proposée par SCPASA

(Déposée le 17 février)

5.0 Revendications

1. Considérant qu'entre 3000 et 5000 enfants (peut-être plus, car il est impossible de le savoir) sont exclus-es des écoles du Québec à cause de leur statut migratoire ;

Considérant que les commissions scolaires et les écoles du Québec continuent d'exiger des papiers d'immigration ou de facturer jusqu'à 6000\$ pour accepter un-e enfant issu-e d'une famille sans papier sur les bancs d'école ;

Considérant que les modifications administratives adoptées par le précédent gouvernement sont bidons, demeurent méconnues et ne changent rien à la situation de la grande majorité des personnes sans statut ;

Considérant que ces enfants doivent littéralement se cacher durant le jour, pris-es entre les services d'immigration (qui les chassent pour leur statut) et la DPJ (qui les chasse pour leur non-fréquentation scolaire) ;

Considérant que la situation constitue un déni flagrant des conventions internationales, mais que l'enjeu demeure invisibilisé et méconnu ;

Considérant que cette injustice semble, comme beaucoup d'autres, codifiée dans une législation déficiente ;

Que l'AFÉA réaffirme sa position pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non discriminatoire ;

Que l'AFÉA dénonce les commissions scolaires, écoles et employés-es du système d'éducation qui participent à ces dysfonctions racistes par leurs délations, chantage et menaces ;

Que l'AFÉA exige que la législation québécoise prévoit une séparation étanche entre l'éducation des enfants et le statut migratoire de leur famille, notamment par une directive qui oblige les directions locales à fournir l'enseignement et les services et leur interdit de questionner le statut légal de quiconque ou d'exiger des papiers d'immigration pour procéder à une inscription ;

Que l'AFÉA appelle à ce que la pression augmente pour que ce scandale cesse ;

Que l'AFÉA amène cette revendication à l'ASSÉ et qu'elle encourage les autres associations étudiantes de se doter d'un tel mandat ;

Que l'AFÉA appuie le Collectif Éducation Sans Frontières dans ses démarches concernant cet enjeu ;

Que l'AFÉA signe la Déclaration pour une cité sans frontières et la Déclaration collective Éducation pour toutes et tous! (VOIR ANNEXE #1)

Proposée par l'AFÉA

(Déposée le 29 janvier)

2. Que l'ASSÉ, dans le cadre des négociations des conventions collectives des employé-es de l'État, appelle à une grève générale des travailleuses et des travailleurs du secteur public contre le gouvernement et ses politiques économiques de droite.

Que l'ASSÉ appelle les travailleuses et les travailleurs du secteur public à faire de cette grève une grève consciente des enjeux propres aux domaines traditionnellement féminins qui sont particulièrement touchés par les mesures d'austérité, le tout dans une perspective d'égalité des salaires entre les différents milieux de travail, et dans une optique de contestation de la loi sur les services essentiels ayant tendance à nier systématiquement le droit de grève dans les milieux de travail traditionnellement féminins.

Que l'ASSÉ, en conformité avec son rôle historique de gauche radicale, n'accorde aucune crédibilité aux centrales syndicales puisqu'elles n'ont pas voté de grève pour le printemps, sabordant ainsi toute possibilité de conflit en avril et anéantissant d'avance leur rapport de force, ce qui est d'ailleurs démontré par le fait que plusieurs syndicats locaux détiennent actuellement des mandats de grève et travaillent, sans aucun soutien de la part des centrales, à leur élargissement.

Que l'ASSÉ mobilise toutes ses énergies et ses ressources à supporter les tentatives de grève au niveau local, lequel représente dans les conditions actuelles le seul détonateur possible d'une grève générale.

Que l'ASSÉ appelle les travailleuses et les travailleurs à s'organiser sur leurs propres bases et à prendre le contrôle du syndicat local pour que soit tenu un vote de grève indépendamment, et s'il le faut, contre les consignes des instances nationales.

Que l'ASSÉ qu'elle crée un comité de soutien aux travailleuses et aux travailleurs en grève, financé adéquatement, dont l'objectif sera le maintien et l'élargissement de la grève, et qu'il prépare à poursuivre ses activités en cas de grève illégale.

Que l'ASSÉ appuie activement et publiquement toute grève déclenchée au sein du secteur public en organisant le jour même dans la mesure du possible, conjointement avec les autres associations étudiantes et organisations de gauche ayant de pareilles positions, une manifestation

de solidarité sur les lieux du travail affectés et que ses effectifs dépêchés prennent tous les moyens nécessaires pour que la décision prise par les travailleurs et les travailleuses en lutte soit respectée.

Que l'ASSÉ défie toute loi spéciale visant à briser une éventuelle grève des travailleuses et des travailleurs et qu'elle incite quiconque à en faire autant.

Que l'ASSÉ, en cas de grève au sein du secteur public, d'adoption d'une loi spéciale visant à briser une grève ou de décret par le gouvernement des conventions collectives, appelle dans les plus brefs délais à une grève générale étudiante avec un plancher de sept associations étudiantes ou 20 000 étudiants et étudiantes à travers le Québec.

Que l'ASSÉ s'oppose à tout recul dans le financement des universités, à toute coupure de poste ou réduction de salaires, au niveau des chargés des cours des auxiliaires d'enseignement ou des professeurs, à toute diminution d'offres de cours ainsi qu'à toute réorganisation forcée de l'éducation post-secondaire.

Que l'ASSÉ s'oppose à toute mesure d'austérité, c'est-à-dire à toute mesure de coupure financière et de recul social dans une logique de rentabilisation de la machine économique au détriment de la culture, de l'éducation et de la survie financière des citoyens et des citoyennes les plus défavorisés.

Que la revendication principale de L'ASSÉ dans le cadre de cette grève soit : contre tout recul en matière de conditions de travail dans le secteur publique, qu'il s'agisse de coupures de postes, de réduction de salaires ou de réorganisations visant la rationalisation sauvage et inhumaine du travail. Pour une démocratie des travailleuses et des travailleurs permettant une définition par celles-ci et par ceux-ci de ce qui doit être réorganisé au sein de leur milieu de travail.

Proposée par l'AELCUM

(Déposée le 5 février)

3. Que l'ADÉPUM s'oppose à la hausse du plafond du seuil d'endettement de l'AFÉ tel qu'annoncée par le gouvernement libéral et qu'elle propose dans ce sens que la question de l'endettement étudiant soit l'un des axes de mobilisation de la campagne nationale de grève de l'ASSÉ.

Proposée par l'ADÉPUM

(Déposée le 12 février)

4. Que l'ASSÉ soutienne les appels à la grève sociale pour le 1er mai et qu'elle appuie les travailleurs et les travailleuses en ce sens.

Proposée par la SOGÉÉCOM

(Déposée le 18 février)

5. Que l'ASSÉ rejette l'ensemble des mesures d'austérité et des projets d'exploitation et de transports des hydrocarbures.

Que l'ASSÉ s'organise avec les groupes qui s'organisent contre ces mesures.

Que l'ASSÉ tiennne un congrès extraordinaire durant la fin de semaine, le 10-11 avril prochain, pour statuer sur la suite de la situation.

Proposée par la SOGÉÉCOM

(Déposée le 18 février)

6. Que, dans le cadre de la lutte contre l'austérité, l'on priorise la revendication des mesures fiscales suivantes : la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition.

Que l'on revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics et dans les subventions aux organismes communautaires.

Que l'on propose à l'ASSÉ d'adopter ces revendications.

Proposée par la SOGÉÉCOM

(Déposée le 18 février)

6.0 Plan d'action

1. Que la manifestation du 2 avril soit posée comme un ultimatum au gouvernement et que l'ASSÉ appelle à la grève pour cette journée;

Advenant le cas que le budget 2015-2016 ne mette pas de l'avant un réinvestissement massif dans tous les services publics, que l'ASSÉ appelle à la poursuite de l'escalade des moyens de pression jusqu'à une éventuelle grève générale illimitée, contre les mesures d'austérité et pour un réinvestissement massif dans tous les services publics.

Que l'ASSÉ appelle à compter du 23 mars à des mobilisations multiples et intensives au niveau local, incluant des journées de grève, d'actions et de manifestations.

Que l'ASSÉ appelle les associations étudiantes à adopter des mandats de solidarité intersyndicale sur les campus.

Que l'ASSÉ invite les autres associations étudiantes, acteurs et actrices du milieu de l'éducation à en faire de même.

Que l'on convoque un congrès de l'ASSÉ les 11 et 12 avril 2015.

Proposée par le conseil exécutif

(Déposée le 6 février)

2. Que l'ASSÉ soutienne les appels à la grève sociale pour le 1er mai et qu'elle appuie les travailleurs et les travailleuses en ce sens.

Proposée par le conseil exécutif

(Déposée le 6 février)

3. Que l'ADÉPUM mandate l'ASSÉ de lancer une campagne nationale de grève générale pour le printemps 2015 et qu'en ce sens elle produise du matériel d'information et de mobilisation.

Proposée par l'ADÉPUM

(Déposée le 12 février)

4. Que l'ADÉPUM enjoigne l'ASSÉ à organiser un contingent lors de la manifestation du 28 février 2015 à Montréal.

Proposée par l'ADÉPUM

(Déposée le 12 février)

5. Que l'ASSÉ, dans le cadre des négociations des conventions collectives des employé-es de l'État, appelle à une grève générale des travailleuses et des travailleurs du secteur public contre le gouvernement et ses politiques économiques de droite.

Proposée par l'ADÉPUM

(Déposée le 12 février)

6. Considérant que le CRAA a reçu un mandat de travailler sur la pédagogie. Considérant qu'un comité informel sur le rapport Demers existe et a déjà commencé ses travaux en région

Considérant que le CRAA compte rédiger un mémoire sur le rapport Demers à l'hiver

Que l'ASSÉ soit mandatée de rencontrer les membres de ce comité informel

Que l'ASSÉ utilise les informations recueillies pour produire un rapport préliminaire puis un mémoire sur le sujet.

Proposée par l'ADÉPUM

(Déposée le 12 février)

7.0 Élections

8.0 Finances

1. Considérant que l'AÉÉA s'engage à rembourser les cotisations non-payées à l'ASSÉ, et face aux difficultés financières de celle-ci, nous demandons l'aide du fonds d'entraide pour défrayer le coût des cotisations pour l'année 2013-2014.

Ainsi, l'AÉÉA-UL propose que l'on attribue 687\$ à l'AÉÉA-UL à partir du fonds d'entraide pour défrayer le coût des cotisations pour l'automne 2013 et l'hiver 2014.

(Déposée le 4 février 2014)

2. Considérant le nombre considérable d'arrestations lors de la grève étudiante de 2012;

Considérant l'importance de combattre la judiciarisation des luttes sociales et politiques;

Considérant l'impact que peut avoir une arrestation sur la vie et le bien-être d'une personne;

Considérant les luttes présentes et à venir qui seront soumises à la même judiciarisation;

Considérant les frais importants associés à la défense légale;

Considérant les principes du fonds des arrêtés qui soutiennent que personne ne devrait plaider coupable en raison de manque de ressources financières;

Que l'ASSÉ crée une cotisation de 0,25\$ par membre par année pour le fonds des arrêté-e-s.

Proposée par l'ADÉPUM

(Déposée le 12 février)

9.0 Avis de motion

9.1 Dépôt

1. Le Comité Femmes propose que soit ajouté aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ le « *Chapitre 4 : Congrès femmes* » et que soit décalé en conséquences les articles et chapitres suivants :

CHAPITRE 4 : CONGRÈS FEMMES

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.

2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférentiellement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont

(1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.

3. Le Congrès femmes se réunit annuellement au courant du mois de mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;

2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes du plan d'action féministe;

3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui la délègue ;

ARTICLE 13 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»

(Avis de motion déposé le 23 janvier 2015)

2. Le conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant qui modifie le mandat du comité légal de l'ASSÉ.

Principes

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique.

Le fonds considère que tous les militants et toutes les militantes arrêté-e-s dans le cadre de ces contestations ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être contraint ou contrainte à plaider coupable en raison d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes les personnes arrêtées.

Critères

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations et actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.

Les ressources financières seront allouées aux personnes arrêtées en fonction des priorités suivantes :

1. À celles faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;
2. À celles ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique;
3. À celles faisant face à des accusations pénales (e.g. contraventions, arrestations de masse).

Pour toutes les demandes, le comité peut prendre en considération ces critères dans l'évaluation de la demande:

- Les autres ressources (aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes arrêtées ont accès
- Les risques pour les individus ciblés
- Les impacts sur la vie des individus ciblés
- Le profilage politique
- L'équité
- L'impact de la décision sur les luttes en cours
- Des considérations autres

Frais couverts

Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome et aux personnes représentées par avocate ou avocat.

1. Transport au lieu du jugement;
2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
3. Cautions;
4. Frais logistiques;
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
7. Autres dépenses liées à la défense.

En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne arrêtée pour éviter qu'elle

ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation.

Conflit d'intérêts

Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.

Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.

| Mandat actuel | Mandat proposé | Nature ou raison du changement |
|--|---|---|
| <p>Principes :</p> <p>Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et de luttes étudiantes, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique.</p> <p>Le fonds considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.</p> | <p>Principes :</p> <p>Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique.</p> <p>Le fonds considère que tous les militants et toutes les militantes arrêté-e-s dans le cadre de ces contestations ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être contraint ou contrainte à plaider coupable en raison d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes les personnes arrêtées.</p> | <p>Élargissement du mandat à toutes les luttes en accord avec les principes et revendications de l'ASSÉ</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p> |
| <p>Critères :</p> <p>Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations étudiantes et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.</p> | <p>Critères :</p> <p>Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations et actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.</p> | <p>Élargissement du mandat à toutes les luttes en accord avec les principes et revendications de l'ASSÉ</p> |
| <p>L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :</p> <p>1. À celles et ceux faisant face à des</p> | <p>Les ressources financières seront allouées aux personnes arrêtées en fonction des priorités suivantes :</p> <p>1. À celles faisant face à des accusations</p> | <p>Modification du style</p> <p>Modification du style</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;</p> <p>2. À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.);</p> <p>3. Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.</p> | <p>criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;</p> <p>2. À celles ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique;</p> <p>3. À celles faisant face à des accusations pénales (e.g. contraventions, arrestations de masse).</p> <p>Pour toutes les demandes, le comité peut prendre en considération ces critères dans l'évaluation de la demande:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les autres ressources (aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes arrêtées ont accès - Les risques pour les individus ciblés - Les impacts sur la vie des individus ciblés - Le profilage politique - L'équité - L'impact de la décision sur les luttes en cours - Des considérations autres | <p>Modification du style</p> <p>Ajout suite à la prolifération des arrestations de masse</p> <p>Ajout pour refléter les pratiques du comité et pour augmenter la transparence vis-à-vis les membres de l'ASSÉ</p> |
| <p>Frais couverts :</p> <p>1. Transport au lieu du jugement;</p> <p>2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);</p> <p>3. Cautions;</p> <p>4. Frais logistiques;</p> <p>5. Demandes d'accès à l'information;</p> <p>6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);</p> <p>7. Autres dépenses liées aux coûts légaux.</p> | <p>Frais couverts</p> <p>Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome et aux personnes représentées par avocate ou avocat.</p> <p>1. Transport au lieu du jugement;</p> <p>2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);</p> <p>3. Cautions;</p> <p>4. Frais logistiques;</p> <p>5. Demandes d'accès à l'information;</p> <p>6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);</p> <p>7. Autres dépenses liées à la défense.</p> <p>En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne arrêtée pour éviter qu'elle ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation.</p> | <p>Ajout pour éviter la discrimination et inciter les personnes qui se représentent de manière autonome à faire appel au fond des arrêté-e-s.</p> <p>Modification du style</p> <p>Ajout pour prévenir de pareilles situations. Explication en congrès.</p> |
| <p>Conflit d'intérêts :</p> <p>Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité légal.</p> | <p>Conflit d'intérêts :</p> <p>Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal.</p> | <p>Retrait pour refléter la réalité du comité légal.</p> |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.</p> <p>Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.</p> | <p>Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.</p> <p>Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.</p> | <p>Ajout pour rendre plus claire la procédure en cas de conflit d'intérêt.</p> |
|--|---|--|

(Avis de motion déposé le 5 février)

3. Le conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant :

Considérant le nombre considérable d'arrestations lors de la grève étudiante de 2012;

Considérant l'importance de combattre la judiciarisation des luttes sociales et politiques;

Considérant l'impact que peut avoir une arrestation sur la vie et le bien-être d'une personne;

Considérant les luttes présentes et à venir qui seront soumises à la même judiciarisation;

Considérant les frais importants associés à la défense légale;

Considérant les principes du fonds des arrêtés qui soutiennent que personne ne devrait plaider coupable en raison de manque de ressources financières;

Que l'ASSÉ crée une cotisation de 0,25\$ par membre par année pour le fonds des arrêté-e-s.

(Avis de motion déposé le 5 février)
